

**Session extraordinaire du Conseil municipal  
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
tenue le mercredi 28 septembre 2022, à 19h30  
en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La trésorière	Sylvie Poitras
	La greffière	Geneviève Lazure

---

2022-09-28 - 393

***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 19h51 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2022-09-28 - 394

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que déposé;

ADOPTÉ

2022-09-28 - 395

***Octroi de mandat – Réalisation d'une campagne de mesure de débit dans le secteur de l'ouvrage de surverse***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit mandater une entreprise pour réaliser une campagne de mesure de débit dans le secteur de l'ouvrage de surverse;

**Attendu** que la Ville a décidé de procéder par demande de cotations écrites auprès de 3 entreprises afin d'octroyer le mandat pour la réalisation de la campagne de mesure de débit dans le secteur de l'ouvrage de surverse;

**Attendu** que la Ville a reçu une cotation écrite de la société par actions Enviroservices inc. au montant de 38 128,00 \$ incluant les taxes applicables, une cotation écrite de la société par actions Avizo Expert-Conseils inc. montant de 38 619,57 \$ incluant les taxes applicables et une cotation écrite de la société par actions Groupe Helios inc. au montant de 51 319,09 \$ incluant les taxes applicables;

**Attendu** que la cotation écrite soumise par la société par actions Enviroservices inc. au montant de 38 128,00 \$ incluant les taxes applicables est l'offre globale la plus avantageuse;

2022-09-28 - 395

*(suite)*

**Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat suite à une cotation écrite, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le mandat pour la réalisation de la campagne de mesure de débit dans le secteur de l'ouvrage de surverse soit confié à la société par actions Enviroservices inc. pour un montant total de 38 128,00 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément à la cotation écrite soumise par ladite firme et payable à même les revenus supplémentaires (BSV);

**Que** la présente résolution, la cotation écrite de la firme ainsi que tous les documents de la demande de cotation écrite fassent foi de contrat entre les parties;

ADOPTÉ

2022-09-28 - 396

***Engagement de personnel – Agente de communication (poste temporaire)***

**Attendu** qu'un poste temporaire d'agente de communication est laissé vacant en raison du congé de maternité et parental de Madame Magalie Lanoue, agente aux communications;

**Attendu** qu'une offre d'emploi a été affichée dans divers sites internet pour le poste temporaire d'agente de communication;

**Attendu** que 5 candidates ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection composé de Madame Linda Charbonneau et Madame Émilie Lepage;

**Attendu** que le comité de sélection recommande l'embauche de Madame Gabrielle Larose;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**De** procéder à l'embauche de Madame Gabrielle Larose pour occuper le poste d'agente de communication temporaire à temps partiel et que son entrée en fonction ait lieu au courant du mois d'octobre 2022;

**Que** les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2022-09-28 - 397

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 670-3  
Règlement modifiant le règlement n° 670 aux fins de modifier l'article 6A concernant les normes sur les commerces itinérants***

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement n°670 aux fins de modifier l'article 6A concernant les normes sur les commerces itinérants et dépose ledit projet;

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-09-28 - 398

***Engagement de personnel – Coordonnateur des loisirs – Remplacement d'un congé de maternité et parental***

**Attendu** le congé de maternité et parental d'une année de Madame Émilie Larocque au poste de coordonnatrice des loisirs;

**Attendu** que le poste de coordonnateur des loisirs temporaire à temps plein doit être comblé durant le congé de maternité et parental de Madame Émilie Larocque;

**Attendu** qu'une offre d'emploi est parue dans les divers sites internet et réseaux sociaux;

**Attendu** que plus de quinze (15) candidats ont postulé pour le poste et que trois (3) candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection composé de Madame Linda Charbonneau et Messieurs Maxime Thérien et Frédéric Maltais;

**Attendu** que le comité de sélection recommande l'embauche de Madame Valérie Avard;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

**De** procéder à l'embauche de Madame Valérie Avard pour occuper le poste de coordonnateur aux loisirs temporaire à temps plein et que son entrée en fonction ait lieu le 11 octobre 2022;

**Que** les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2022-09-28

***Période de questions***

2022-09-28 - 399

***Levée de l'assemblée***

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

-----  
Julie Boivin, mairesse

-----  
Geneviève Lazure, greffière